

Image not found or type unknown



Panier repas sur CCN 3258, du ou pas??

Par **micka645**, le **29/08/2014** à **18:11**

Bonjours a tous!

Je viens vers vous pour vous demander de l'aide dans mes recherche.

Voila, j'ai signé un contrat (C.D.I.)le 5 Novembre 2012 qui ne stipulait pas l'indemnité de prime panier ou panier repas.

Or, en regardant ma convention collective, n°3258, j'y aurait le droit. Ma question est simple: Suis je dans le droit de demander mon dû depuis cette date?

Par **P.M.**, le **29/08/2014** à **19:44**

Bonjour,

Du moment que la prime de panier figure à la Convention Collective et que vous remplissez les conditions pour la percevoir, vous y avez droit même si le contrat de travail ne la mentionne pas...

Par **micka645**, le **29/08/2014** à **19:46**

Et ai je le droit de réclamer mon dû depuis cette dates?

Par **P.M.**, le **30/08/2014** à **09:00**

Bonjour,

Oui puisque cela rentre dans le délai de prescription...

Par **micka645**, le **30/08/2014** à **09:44**

Merci de votre réponse rapide.

Voici se que je vais lui envoyer:

OBJET: Recommandé avec AR

Panier Repas

Monsieur le directeur d'entreprise,

Je suis employé dans votre entreprise depuis le 5 Novembre 2012 en qualité d'ouvrier d'exécution. En raison des conditions particulières d'organisation OU d'horaires de travail, je suis contraint de prendre mes repas sur mon lieu effectif de travail. Cette obligation implique que je sois indemnisé par le paiement d'une prime de panier selon la Convention Collective n°3258 auquel nous sommes soumis.

Pourtant, à ce jour, je n'ai reçu aucun paiement relatif à cette prime. Je vous serai reconnaissant de bien vouloir remédier au plus vite à cette situation en régularisant le paiement de cette prime à laquelle j'ai droit, eu égard aux termes de ma convention collective, notamment pour les mois depuis cette date.

Je vous rappelle que selon la brochure, le montant s'élève à 8,30€ net par repas.

Je vous rappelle aussi mes jours travaillés en :

2012 : 37 jours

2013 : 179 jours

2014 : 123 jours

Soit un total de 339 jours par 8,30€ net,

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Par **P.M.**, le **30/08/2014** à **14:17**

D'accord...